

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 2 avril 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette
AVEC L'APPUI DE : : le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2024 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

5.1. ARRÉRAGE DE TAXES

M. le maire fait part à la population que les dossiers en arrérage de taxes seront divulgués à la prochaine séance du conseil pour enclencher les procédures de vente pour non-paiement de taxes.

5.2. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

0907

2024-067

2024-068

2024-069



N° de résolution
ou annotation

2024-070

QUE le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuel pour l'année 2023 soit déposé et accepté;

QUE ledit rapport soit disponible sur le site Web de la municipalité.

5.3. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT - MRC

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Monsieur Gaétan Anctil soit nommé maire suppléant au conseil des maire de la MRC de L'Islet en cas d'absence du maire, M. Mario Leblanc.

5.4 ANNONCE DU TRANSFERT PONCTUEL AUX MUNICIPALITÉS - MAMH

M. le maire fait part à la population du transfert ponctuel aux municipalités annoncées par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens*, représentant une somme de 11 500\$ pour la municipalité pour l'année 2024.

5.5 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

2024-071

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (416) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. CHANGEMENT DE RESPONSABLE – PREMIERS RÉPONDANTS

M. le maire informe la population que M. Marco Blanchet, responsable des premiers répondants, lègue sa part de responsabilité à M. Kevin Guillemette, en co-responsabilité avec Mmes Guylaine Bélanger et Jessica Gagnon.

7. TRANSPORT

7.1. DISPOSITION DE BIEN – TRACKLESS 2001

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2024-072



N° de résolution
ou annotation

QUE la municipalité autorise la directrice générale à disposer le véhicule Trackless 2001;

QUE la municipalité dispose dudit véhicule en l'offrant en premier lieu aux municipalités de L'Islet-Sud au montant de 10 000\$ plus taxes applicables, dans la formule premier arrivé premier servi;

QUE, si les municipalités de L'Islet-Sud ne retiennent pas l'offre, la disposition sera faite par appel d'offres publics;

QUE la municipalité n'accepte aucune offre sous le montant de 10 000\$ + taxes applicables;

QUE la municipalité ne s'engage à retenir ni la plus haute ni aucune offre présentée.

2024-073

7.2. DEMANDE DE PERMISSION AU MTQ – AFFICHAGE DE SENSIBILISATION

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'installer un panneau de sensibilisation à la distance sécuritaire à respecter entre un véhicule et un cycliste à la hauteur du 1190, route Elgin Nord, en direction Nord;

QUE la municipalité demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'installer un panneau de sensibilisation aux risques à la circulation en milieu agricole à la hauteur du 680, rang Double, en direction Ouest.

2024-074

7.3. DISPOSITION DE BIEN – CAMIONNETTE FORD 1985

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise la directrice générale à disposer le véhicule Camionnette Ford 1985 par appel d'offres publiques;

QUE la municipalité n'accepte aucune offre sous le montant de 1 000\$;

QUE la municipalité ne s'engage à retenir ni la plus haute ni aucune offre présentée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-075

8.1. DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU POTABLE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport Déclaration de prélèvement d'eau potable 2023 soit accepté. Ledit rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

2024-076

8.2. BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le bilan annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2023 soit accepté. Ledit rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

2024-078

8.3. BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2022 soit accepté. Ledit rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

8.4. OCTROI DE CONTRAT GRÉ À GRÉ – SERVICE PROFESSIONNEL DOMAEU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a l'obligation de produire une *Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* et de le transmettre au MELCCFP au plus tard le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile doit faire appel à des services professionnels pour produire ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des estimations de coûts de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les deux propositions suivantes :

WSP	Estimation de 13 281\$ + taxes, facturé aux taux horaires
APEX	17 500\$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte la proposition de WSP à une estimation de 13 281\$;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande à WSP de l'aviser lorsque 80% de l'estimation des honoraires sera atteint;

QUE tout montant supplémentaire devra être approuvé en séance du conseil municipal.

8.5. RÈGLEMENT D'EMPRUNT #01-2024 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS L'ISLET-SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile approuve le règlement d'emprunt #01-2024 décrétant une dépense de 70 000\$ et un emprunt de 70 000\$ pour la reconstruction du moteur du camion à chargement latéral Freightliner de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud selon l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. FRAIS DE FRÉQUENTATION – BIBLIOTHÈQUES L'ISLET-SUD

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Saint-Pamphile bénéficient d'un abonnement gratuit à sa bibliothèque;

2024-080



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les sept municipalités du Sud de la MRC de L'Islet souhaitent que toute la population de L'Islet-Sud puisse profiter des bibliothèques sur son territoire sans frais;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile abandonne les frais d'abonnement à sa bibliothèque pour les citoyens résidents et/ou propriétaires des municipalités de Saint-Adalbert, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer, Sainte-Perpétue et Tourville.

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande à ces 6 municipalités d'appliquer la même procédure pour ses citoyens.

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

2024-081

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période de mars 2024, soit par la présente accepté :

Geneviève Flamand (Benoit Paradis)	362, rue du Foyer Nord
Christian Blais	154, de l'Église
Sylvain Blanchet	691, Elgin Nord
Alyson Pelletier	41, rue Maranda
Ginette Lortie, Alain Thibault	2095, Elgin Nord

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

2024-082

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mars 2024 au montant de 314 141.74\$ et les achats figurants sur la carte VISA pour le mois de mars 2024 au montant de 949.91\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

13. CORRESPONDANCES

13.1. REMERCIEMENT ALBUM FINISSANT - ÉSLR

M. le maire fait part à la population des remerciements reçus de la part de l'École secondaire La Rencontre pour sa contribution de 200\$ à l'album des finissants 2024.

13.2. REMERCIEMENT – CERCLE DES FERMÈRES SAINT-PAMPHILE

Monsieur le maire fait part à la population des remerciements reçus de la part du Cercle des Fermières de Saint-Pamphile pour le don des objets promotionnels à l'occasion de leur rencontre du 20 mars.



N° de résolution
ou annotation

2024-084

2024-085

2024-086

13.3. DEMANDE DE CONTRIBUTION – CERCLE DES FERMIERES SAINT-PAMPHILE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile offre des objets promotionnels pour une valeur de 100\$ au Cercle des Fermières de Saint-Pamphile dans le cadre de la « Journée de Printemps » des CFQ, qui rassemble les membres des conseils d'administration des neuf paroisses avoisinantes.

13.4. INVITATION CENTRE CULTUREL GODEND'ART – VERNISSAGE « TÉMOINS DE BEAUTÉ »

Mme la conseillère Marlène Bourgault fait part à la population de l'invitation au vernissage « Témoins de beauté » du Centre Culturel Godend'Art.

13.5. DEMANDE CENTRE DE JOUR – EMBELLISSEMENT TERRASSE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe à l'embellissement de la terrasse du Centre de Jour du CLSC de St-Pamphile par la fourniture de terre et de fleurs pour les 4 bacs à fleurs. Cependant, la municipalité ne s'engage pas à offrir l'arrosage des arrangements floraux de ces bacs.

13.6. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CERCLE DES FERMIERES DE ST-PAMPHILE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe financièrement à l'activité bénéfique du Cercle des Fermières de Saint-Pamphile qui aura lieu le 27 avril 2024 au Rest'O rang à raison de 100\$.

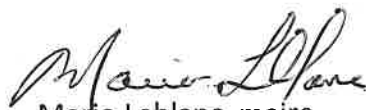
14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des élus communique de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire met fin à la séance du conseil de ce lundi 4 avril 2024,
ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 20 : 23.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, directrice générale